

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept JUIN à vingt heures à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 12 JUIN 2025

PRESENTS : AUDOIN Stéphanie, AZARIAS Isabelle, BRÉMAUD Isabelle, DUGAS Luc-Jean, GERFAULT Sylvie, GUILLOT Christophe, GRIVault Frédéric, JADEAU Emma, LEFEVRE Aurore, RAYMOND Christophe, TOCREAU Laurent, WISNIEWSKI Richard, POIRIER Charles, GUILLOTEAU Catherine, GIREAUD Patrick, MARTIN Jérôme, GRIVault Dominique,

ABSENTS AVEC PROCURATION :

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS : HÉMARD Emmanuelle, FALOURD Audrey, HERVE Audrey

NOMBRE DE PERSONNES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES : 17

NOMBRE DE PROCURATIONS :

NOMBRE DE VOTANTS : 17

*En préambule*

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 MAI 2025 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur GRIVault Frédéric, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

**OBJET : NOUVEAUX TARIFS PERISCOLAIRE/CENTRE DE LOISIRS**

Vu la réunion de la commission JEUNESSE du 26/05/2025,

Le maire propose à l'assemblée l'adoption des tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

ACCUEIL PERISCOLAIRE MASSAIS/BOUILLE SAINT-PAUL CERSAY	ACCUEIL DE LOISIRS
1.00 € la demi-heure, 2.00 € l'heure de 7 h à 9 h et de 16 h 00 à 19 h 00  Réductions : 15 % pour le 2 <sup>ème</sup> enfant 30 % pour le 3 <sup>ème</sup> et les suivants  Goûter : 0.50 €  Absence non signalée : 1 € par jour Dépassement d'horaire après la fermeture : 3 € par ¼ d'heure	<u>Prix avec repas</u> : 15 € / jour / enfant commune 16 € / jour / enfant hors commune <i>avant déduction des aides CAF, MSA...</i>  <u>Prix sans repas pour les sorties à la journée lorsque les familles fournissent le pique-nique</u> : 14.20 € / jour / enfant commune 15.20 € / jour / enfant hors commune  Supplément 5 € / jour pour certaines sorties (précisées lors de la programmation et inscription) Fourniture du pique-nique par les familles pour les sorties à la journée (précisé dans la programmation)
	GARDERIE
	1.00 € la demi-heure, 2.00 € l'heure Accueil de 7 h à 9 h et de 18 h – 19 h

Accusé de réception en préfecture  
079-200068575-20250617-CM\_20250605-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025

A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI APRES-MIDI POUR L'ANNEE 2025/2026

Accueil périscolaire – repas compris Le mercredi de 12 h à 18 h	10 € / enfant (repas et goûter inclus) Réduction de 10 % au 2 <sup>ème</sup> enfant et de 20 % au 3 <sup>ème</sup> enfant
Garderie Le mercredi de 18 h à 19 h	1 € la demi-heure

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

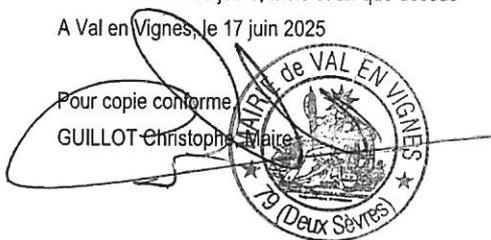
- Valider les tarifs ci-dessus présentés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

A Val en Vignes, le 17 juin 2025

Pour copie conforme

GUILLOT Christophe Maire



GRIVALT FREDERIC

Conseiller Municipal

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grivalt Frederic', is written over a horizontal line.